

diffiant si complètement le caractère et l'économie des projets du gouvernement, que M. Sadi-Carnot, aurait exprimé des doutes sur la possibilité d'un accord entre le ministère et la commission. M. Sadi-Carnot, estime notamment que sans discuter le principe d'un établissement d'un impôt sur le revenu il est au moins trop tard pour que le budget de 1887 puisse être établi sur ce principe, au surplus, le ministre des finances aurait déclaré à ses collègues que le système auquel la commission du budget paraissait avoir donné son adhésion, pouvait conduire à de sérieux mécomptes.

Les troubles de Vierzon. — Voici quelques détails sur l'échauffourée de mardi matin. Les ouvriers pour entrer dans l'usine de la Société française étant obligés de passer entre deux haies de personnes hostiles, on en vint bientôt aux coups. Plusieurs ouvriers furent blessés. Un nommé Jacquet reçut derrière la tête un pavé; il tomba, perdant beaucoup de sang, et dut être emporté dans un état très alarmant.

Le lieutenant de gendarmerie, avisant dans un groupe une femme qui venait de lancer une pierre, la saisit et voulut l'emmener; mais la foule s'y opposa et l'arracha de ses mains, le maltraitant, ainsi que deux de ses gendarmes qui voulaient lui prêter main-forte.

M. Baudin, conseiller général, était à la tête des agitateurs et se faisait remarquer par sa violence.

Le lieutenant se retirait avec ses hommes, lorsqu'à quelque distance du lieu de cette première échauffourée, une autre femme lui lança une brique qui l'atteignit au coude droit, déterminant une très forte contusion. Les gendarmes s'emparèrent de cette femme, et les grévistes voulurent la délivrer. La bagarre commença. Cette fois M. le procureur de la République se porta au secours de l'officier avec sept ou huit gendarmes.

La foule avait grossi et s'élevait à deux mille personnes, hurlant, frappant et jetant des pierres. Le lieutenant de gendarmerie, attaqué par M. Baudin, l'arrêta, et la petite troupe se mit en retraite, cherchant à regagner la caserne de gendarmerie située sur la place. Pour s'ouvrir un passage, les gendarmes, durent mettre le sabre à la main et le revolver hors de l'étui.

A ce moment, M. le procureur appela les troupes, qui firent reculer la foule et permirent ainsi aux gendarmes d'emmener leurs prisonniers au nombre de 14.

Un des gendarmes avait été cruellement mordu à l'annulaire de la main gauche par la femme arrêtée avec M. Baudin. On a arrêté également MM. Féline, Rossignol et Radan conseillers municipaux.

« Vierzon, 6 octobre.

« Hier soir, de nouveaux désordres se sont produits à la sortie des ateliers. Les ouvriers qui n'ont pas abandonné le travail ont été hués par les grévistes; il a fallu pour les dégager l'intervention d'un escadron de dragons arrivés la veille de Bourges.

« Le préfet est sur les lieux, ainsi que le procureur général. »

— MM. Basly et Guesde, sont partis pour Vierzon, où Maret est arrivé mardi soir et a eu une entrevue avec le comité de la grève.

— Vingt-cinq arrestations ont été faites; devant l'énergique attitude de l'autorité les esprits deviennent plus calmes.

Encore une grève. — Une grève s'est déclarée jeudi matin aux mines de Drocourt, près de Henin-Liétard (Pas-de-Calais). 129 mineurs, sur 194, ont refusé de descendre dans les puits. Le calme est complet. Toutefois on craint des troubles pour le moment où s'effectuera la seconde descente.

croire aux médecins et aux employés de la maison que la pauvre mère était réellement folle. Elle avait cru apercevoir, longeant la cour, un homme qu'elle avait reconnu tout de suite, comme d'instinct. C'était le comte de Grüber. Elle se précipita de son côté avec une énergie de folle furieuse, aveuglée par la colère et par la haine.

Les gardiens avaient eu toutes les peines du monde à retenir la marchande d'oranges et la brutalisaient à qui mieux mieux pour étouffer ses cris.

On parvint enfin à s'en rendre maître et on l'emporta à moitié inanimée, baignée de sueur, le corps secoué par d'horribles frissons nerveux, dans une sorte de cabanon... Là, elle fut assise sur un fauteuil de chêne, attachée solidement par des courroies et des bandes de toile et laissée seule, malgré ses hurlements et ses sanglots.

Pourtant la prétendue folle ne s'était point trompée. Elle avait bien vu le comte de Grüber, car celui-ci s'en allait, quelques instants après, bras dessus bras dessous avec le médecin qui avait si bien défendu ses intérêts.

— Eh bien, demanda-t-il à l'homme de science, qu'en pensez-vous?

— Dans trois mois d'ici, elle sera la plus sauvage de la maison. Il était grand temps de l'enfermer.

— N'est-ce pas?... J'étais venu aux renseignements à tout hasard... Si je pouvais procurer quelque adoucissement à la malheureuse... Le directeur m'a envoyé vers vous et je suis arrivé juste à temps pour être témoin de cette scène pénible.

— Oui, dit le docteur, elle nous avait échappé,

Le préfet du Pas-de-Calais s'est rendu sur le théâtre de la grève. De nombreuses brigades de gendarmerie sont dirigés sur Drocourt.

Sinistre maritime. — Le steamboat *la Mascotte*, a été incendié sur le Mississipi, à la suite de l'explosion de la chaudière.

Il y a eu 18 morts et 8 personnes grièvement blessées.

Inondation en Afrique. — On annonce de Médéah que les pluies torrentielles ont amené une crue énorme de l'Ouad-Mzi et causé de nombreux désastres.

Une quarantaine d'indigènes ont été noyés aux portes de Lagouat. Beaucoup d'animaux sont perdus.

L'EXPULSION DE M. ZORILLA. — Le *Figaro* assure que l'ambassadeur d'Espagne est décidé à demander à M. de Freycinet l'expulsion de M. Zorilla.

Le *Figaro* ajoute que M. de Freycinet s'est déjà occupé des menées révolutionnaires signalées de l'autre côté des Pyrénées.

FRONTIÈRE ESPAGNOLE. — Les dernières instructions télégraphiques, adressées aux préfets, portent que quiconque traversera la frontière avec des armes ou de provisions de guerre, sera arrêté et les armes saisies.

Une vingtaine d'Espagnols, qui s'étaient réfugiés lundi sur le territoire français, ont été arrêtés, désarmés et internés à Angoulême.

AU SOUDAN. — Souakim, 7 octobre. — Aujourd'hui, au point du jour, après un combat acharné, dans lequel les Soudanais ont perdu 200 hommes, les Arabes alliés ont pris d'assaut Tamai, l'ancienne forteresse d'Osman-Digma. Il y a eu beaucoup de blessés et on a fait de nombreux prisonniers. Le neveu d'Osman-Digma se trouve parmi les morts. Les alliés ont perdu 20 hommes et ont eu 20 blessés. Une salve de 21 coups de canon a été tirée à Souakim, en l'honneur de cette victoire.

Ramsgate, 7 octobre.

Les rixes entre pêcheurs anglais et français on eu lieu ce matin. Six bateaux français de Grave-lines entraient dans le port, quand ils ont été attaqués à coups de pierres. Les équipages ont dû descendre dans les cabines.

A midi, le capitaine d'une barque anglaise, croyant apercevoir, sur un bateau français, un filet qui, selon lui, était sa propriété, et voulant monter sur le bateau, a été reçu à coups de hache et blessé au genou.

Les pêcheurs français descendus à terre pour acheter des vivres ont été violemment maltraités. Un d'eux a été grièvement blessé.

Les pêcheurs anglais prétendent que les français leur ont volé des filets.

La rixe allait recommencer le soir, à coups de couteau cette fois, quand la police est intervenue. Une vive émotion règne en ville.

Espion prussien. — Un officier allemand, porteur de cartes et de plans a été arrêté à Brest. Le procureur de la République l'a fait incarcérer.

Le poison allemand. — Les Chambres de Bavière vont être saisies de l'étonnant projet de loi que voici : « L'emploi de l'acide salicylique pour les bières d'exportation est autorisé. L'emploi de l'acide salicylique pour les bières locales, vendues dans le pays, est interdit. »

J'ignore si ce projet sera voté. Mais le seul fait

et nos gardiens ont eu beaucoup de mal à s'emparer d'elle.

— Peut-on laisser quelque argent pour elle? demanda hypocritement le comte.

— Certainement... répliqua le médecin...

— Puis, regardant son interlocuteur :

— Ah! çà, dit-il, vous voulez donc la récompenser d'avoir failli vous faire tuer?...

M. de Grüber fit un geste indifférent, puis, sortant de son portefeuille un billet de cent francs, il le remit au docteur, qui le donna au gardien-chef.

— C'est encourager les attentats, cela, mon cher comte, murmura le médecin en riant.

Ils s'éloignèrent tous les deux.

Au moment de franchir le seuil de la maison, le comte demanda à son compagnon, comme s'il portait quelque intérêt à sa victime :

— Elle en sortira, n'est-ce pas?... Sa maladie n'est pas incurable?

— Jamais! dit nettement l'homme de science.

Le comte réprima un mouvement de joie. C'était ce qu'il voulait... Décidément le ciel était pour lui. Il pouvait rester tranquillement à Paris. Il n'avait plus à craindre de rencontre entre la mère et la fille.

XV

DANS LA GUEULE DU LOUP

Le lendemain matin, à dix heures, le comte de Grüber était dans son cabinet, à l'hôtel de l'ambassade allemande, où il faisait l'interim du secrétaire général, absent par congé, quand on vint lui dire qu'un homme désirait lui parler pour un renseignement confidentiel.

qu'il ait été présenté, à son éloquence et témoigne clairement de la loyauté teutonne.

Madagascar. — Le bruit court que si les difficultés qui existent à Madagascar ne reçoivent pas une solution satisfaisante, M. l'amiral Borgois des Bordes sera envoyé à Madagascar.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

L'Intendant divisionnaire du 12^e corps est depuis jeudi à Cahors, où il est venu inspecter le 7^e de ligne et la gendarmerie.

CLERGÉ. — Par décision de Mgr l'Evêque de Cahors, ont été nommés desservants : à l'Hospitalet, M. Déros, transféré de Carennac; à Carennac, M. Maury, transféré de Léobard; à Léobard, M. Soulié, transféré de Bournagoet; à Bournagoet, M. Jagues, vicaire de Bagnac; à Lunegarde, M. Gouzou, transféré d'Isseps; à Isseps, M. de Farals, transféré de Lunegarde; à Biars, M. Lamoignon, vicaire de Sousceyrac.

Ont été nommés vicaires : à Cajarc, M. Sindreau, vicaire de l'Hospitalet; à Bagnac, M. Tocaben, de la dernière ordination; à Sousceyrac, M. Labrousse, de la dernière ordination.

NÉCROLOGIE. — M. l'abbé Pouget, curé de Valprionde, est mort mercredi dernier, 6 octobre.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AIX. — « Parmi les élèves définitivement admis à l'École nationale d'Arts et Métiers d'Aix, nous extrayons les noms de MM. Fréjaville Alexandre et Laporte Urbain, de l'École des Frères de Puy-l'Evêque. »

On lit dans la *Dépêche*, à propos des courses de Cahors :

Depuis que des courses de chevaux ont eu lieu, à Cahors, le 19 septembre dernier, beaucoup de nos concitoyens expriment le désir de voir ces réunions se renouveler tous les ans.

Certes, nous serions heureux, nous aussi, que Cahors put avoir ses courses de printemps et ses courses d'automne; mais notre ville réunit-elle bien les conditions exigées pour le succès d'une pareille entreprise? Avons-nous une société et un champ de courses, dignes de ce nom? Sommes-nous véritablement dans un centre d'élevages? Pouvons-nous espérer réunir un jour ces divers éléments? Cela est peu probable.

Toutefois, si Cahors ne paraît pas devoir se prêter jamais à l'organisation des courses sérieuses et suivies, il est une autre localité de notre département qui nous semble réunir toutes les conditions exigées pour avoir un excellent hippodrome.

Gramat est un centre d'élevage très important. Dans la vaste place communale, désignée sous le nom de *la Prade*, à 1,500 mètres environ du boug, une excellente piste pourrait être tracée. Une ligne de chemin de fer dessert cette localité, dont les habitants, nous en sommes certains, seraient prêts à faire tous les sacrifices nécessaires.

Une autre considération, qui a bien son importance; Gramat est, tous les ans, le siège d'un important concours hippique auquel de grosses sommes sont affectées. Au lieu de donner des primes

— L'expression « un homme », dont l'huissier s'était servi, indiquait assez que le visiteur appartenait à une classe peu élevée. Le comte hésita à le recevoir.

— A-t-il donné son nom? demanda-t-il.

— Je le lui ai demandé... Il m'a répondu que son nom n'apprendrait rien à M. le comte.

— Demandez-lui ce qu'il veut, fit sèchement M. de Grüber.

Le domestique s'éloigna et revint au bout d'un instant.

— C'est pour avoir un renseignement au sujet d'un certain baron de Gerbach?

Le comte dressa l'oreille, très inquiet, mais dissimulant son émotion.

— Le baron de Gerbach? dit-il.

— Oui, monsieur le comte.

— Et cet homme, comment est-il?

— Il a l'air d'un ouvrier endimanché.

— C'est un Allemand?

— Non, un Français.

M. de Grüber semblait stupéfait. Était-ce un nouvel ennemi qui lui surgissait là, un défenseur de la femme qu'il avait fait enfermer? Dans tous les cas, il tombait bien, celui-là! Il allait le recevoir!

Un sourire cruel passa sur ses lèvres.

— Faites entrer cet homme, dit-il à l'huissier, qui attendait toujours.

Le domestique s'inclina et sortit, et au bout de quelques minutes, il introduisit Farandole.

Le peintre avait fait une toilette de circonstance. Il avait mis une redingotte, une cravate noire. Il était soigneusement ganté.

Il s'avança, tout ému d'être reçu par un si haut

à des pouliches dont le jury ne peut qu'apprécier les formes, ne serait-il pas préférable de primer des pouliches qui, en courant donneraient, la mesure tout de ce qu'elles pourraient rendre?

Dans ces conditions, il nous semble que l'établissement d'un champ de courses à Gramat n'aurait pas seulement pour effet d'améliorer notre race chevaline du Causse et de la faire mieux connaître et apprécier; il aurait encore pour résultat d'habituer nos éleveurs à dompter leurs animaux et à ne les livrer que parfaitement dressés, ce dont ne se plaindraient pas certains acheteurs de notre connaissance, qui ont failli avoir les reins brisés par des bêtes achetées dans le Causse, mais qui, si elles étaient fort belles, étaient aussi fort indociles et n'avaient aucune notion du dressage.

Nous nous permettons de soumettre à qui de droit ces quelques observations.

Si Cahors ne peut réellement remplir les conditions nécessaires pour l'établissement des courses suivies, nous demandons que l'on étudie la question de savoir si on ne pourrait pas en établir à Gramat. Au moins, en agissant ainsi, notre département ne serait pas absolument dépourvu d'un sport très suivi de nos jours.

L'honorable correspondant de la *Dépêche* nous permettra de répondre à ses judicieuses observations que, d'après l'avis des hommes compétents — nous pouvons citer M. Laur, conservateur de la Société agricole du Lot, il serait parfaitement possible d'avoir dans les environs de Cahors de belles courses avec des pistes excellentes.

A la suite de l'essai du 19 septembre dernier, la création d'une Société serait paraît-il décidée en principe, pour conserver au chef-lieu du département ces réunions si importantes et on aurait déjà jeté les yeux sur une vaste prairie, située à quelques kilomètres de Cahors.

Nous faisons des vœux pour que cette Société se fonde dans le plus bref délai possible et qu'elle assure à la cité Cadurcienne l'attrait et le profit de courses bi-annuelles.

Le nombre des concurrents qui se sont présentés le 19 septembre est une preuve que les sportsmen ne feront pas défaut.

CERTIFICAT DE GRAMMAIRE. — M. le Recteur a fixé au jeudi 1 novembre prochain la 2^e session des examens de grammaire de l'année 1886, pour les jeunes gens qui n'appartiennent pas aux lycées et dont la plupart se préparent aux études de médecine et de pharmacie.

L'épreuve aura lieu de 8 heures à 10 heures du matin, le dit jour, dans une des salles de l'école du Centre, rue Neuve Saint-Aubin, à Toulouse où les candidats devront se rendre sans nouvel avis.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 30 octobre au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 20, à Toulouse, — sur le vu de l'acte de naissance et d'une demande d'inscription formulée par le candidat lui-même sur feuille timbrée de soixante centimes (la signature doit être légalisée).

RÉSERVE. — L'*Officiel* publie la circulaire suivante du général Boulanger, relative à la réserve de l'armée active, à l'armée territoriale et à la réserve de l'armée territoriale :

Les hommes des catégories désignées ci-

personnage.

Le comte l'examinait attentivement. Son œil perçant semblait vouloir fouiller dans le crâne du jeune homme pour y lire ses pensées...

M. de Grüber fit un geste pour éloigner l'huissier.

— Je n'y suis pour personne, dit-il.

Puis, sans inviter le visiteur à s'asseoir, il lui demanda d'un ton brutal ce qui l'amena.

Farandole, un peu interdit tout d'abord, ne tarda pas à se remettre.

— Voilà, dit-il, et il raconta ce que nos lecteurs connaissent, l'histoire de Marinette, l'enlèvement de sa fille, l'entrée de la malheureuse à la Salpêtrière... etc... etc.

Le comte avait écouté son récit sans sourciller, sans manifester la moindre émotion, maître de lui et froid comme un marbre... De temps à autre seulement, quand les paroles de l'ouvrier cinglaient trop fort, une lueur mauvaise éclairait ses prunelles...

— Pourquoi, demanda-t-il, quand Farandole eut terminé, êtes-vous venu raconter cette histoire! En quoi peut-elle nous intéresser? Que pouvons-nous y faire!...

— Le baron de Gerbach était prussien, et j'ai pensé qu'à l'ambassade allemande il était peut-être connu.

— Je n'ai jamais entendu prononcer son nom quant à moi, répondit effrontément le comte... Mais est-il revenu à Paris, le baron de Gerbach?

— La femme l'a aperçu il y a deux jours.

— Qui prouve qu'elle ne s'est pas trompée?..

(A suivre).

dassous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile ou de leur résidence, à partir du dimanche 21 novembre jusqu'au dimanche 5 décembre 1886.

1° Tous les hommes des classes 1872 et 1877, excepté les hommes classés dans les services auxiliaires;

2° Les hommes dits à la disposition de l'autorité militaire et les hommes classés dans les services auxiliaires de la classe de 1881.

Avis important. — Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie. Le récépissé est placé à la fin du livret. L'employé de mairie ou le gendarme détache cette pièce, la signe et la remet au dépositaire du livret, en le prévenant qu'il devra, sous peine de punition, représenter ce récépissé lorsque le livret lui sera rendu.

Quand on livret ne sera pas pourvu de récépissé, le maire ou le gendarme se servira d'un des imprimés en blanc qui lui seront envoyés à cet effet par le commandant de recrutement et le remplira à l'aide des indications contenues dans le livret.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. — La Société de Secours Mutuels s'est réunie dimanche en Assemblée générale.

Avant de tenir l'Assemblée, la Société s'est rendue à la Cathédrale pour entendre la messe, ayant à sa tête les membres du bureau.

SUPPRESSION DE SUPPLÉMENT DE SOLDE. — Depuis le 1^{er} octobre, le supplément de solde accordé aux troupes en résidence à Paris et aux garnisons de Vincennes, Versailles et Fontainebleau est supprimé.

L'origine de cette indemnité est assez ancienne, elle remonte à 1837; elle avait pour raison la cherté des vivres dans la capitale et dans les centres incidemment encombrés de troupes. En 1870 et 1871, elle s'est trouvée accordée à toute une armée.

DÉPART D'UN DÉTACHEMENT. — La 7^e et la 11^e de ligne ont reçu l'ordre de choisir 50 soldats et de les envoyer à Castelsarrasin afin d'être incorporés dans le 29^e bataillon de chasseurs à pied dont la portion active est en Tunisie, à Galiès ou à Gafsa.

SAGES-FEMMES DE 1^{re} CLASSE. — Une session pour l'examen exigé des aspirantes au titre de sage-femme de 1^{re} classe aura lieu, le 21 octobre prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles de l'Ecole de médecine de Toulouse.

LES APPRENTIS MÉCANICIENS. — L'officiel publie un arrêté organisant un cours d'apprentis mécaniciens à l'école des mécaniciens de Brest.

Les candidats (âgés de 16 à 18 ans) doivent se faire inscrire, du 1^{er} au 14 novembre au plus tard, à la majorité générale du port militaire où ils se trouvent et désirent concourir.

Ceux de l'intérieur de la France adressent, avant le 1^{er} novembre, leur demande au ministre, qui envoie, s'il le juge nécessaire, une commission d'examen dans les villes où peuvent être réunis un certain nombre de candidats.

L'arrêté est suivi du programme du concours à subir.

LABASTIDE-MURAT. — Jeudi, vers sept heures du matin, un ouvrier maçon, âgé de 22 ans, originaire de Tolle, travaillant à l'église de Caniac, a fait une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé une cuisse.

La hauteur du mur sur lequel il marchait en portant du mortier, est d'une douzaine de mètres.

SAINT-PANTALÉON. — Le dimanche 24 octobre 1886, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, à la mairie de Saint-Pantaléon, par les soins de M. le Maire, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux d'appropriation d'une chapelle de l'église paroissiale.

Le montant des devis s'élève à la somme de 1,183 fr. 15.

Le cautionnement sera de 300 fr.

DORDOGNE

UN ACCIDENT qui aurait pu avoir des suites très graves, mais qui n'a eu heureusement aucune conséquence fâcheuse, s'est produit dimanche sur la ligne d'Agen à Périgueux.

Le train arrivant de Sarlat à Périgueux à 12 h. 30 venait d'arriver au Bogue. Un voyageur descendit d'un compartiment à contre-voie, nous dit-on, et poussa la portière sans la refermer. A l'heure réglementaire, le train se remit en marche et il avait déjà acquis toute sa vitesse lorsqu'un enfant de six ans s'approcha de la portière. Le battant s'ouvrit aussitôt et le petit garçon fut projeté sur la voie où il resta étourdi.

Le père, fou de douleur, voulait se précipiter aussi. Il fut retenu par ses compagnons de voyage, qui firent manœuvrer la sonnette d'alarme. La locomotive s'arrêta aussitôt, on descendit et l'on releva l'enfant qui n'avait ni fracture, ni contusion grave. A peine remarquait-on une légère excoriation à la joue gauche. Après quelques instants de repos, le petit garçon est arrivé en parfait état à Périgueux.

AVEYRON

VENDANGES. — Les nouvelles des divers vignobles du département sont meilleures ces jours-ci. Le vent du Midi succédant aux pluies douces favorise la maturation des raisins restés blancs jusqu'ici.

La récolte ne sera certes pas abondante, et sans doute le vin de bonne qualité; mais ce sera mieux que l'on espérait il y a deux semaines.

D'après les avis qui nous parviennent, les vendanges commencent à Marcillac et dans la région de Broquiès, du 12 au 14 octobre.

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE. — On a arrêté lundi, à Capdenac, un jeune homme fort bien mis, paraissant âgé d'environ 25 ans, qui se faisait appeler M. de Beauchêne et se disait officier de cavalerie. Conduit devant le commissaire de police, il a prétendu s'appeler de Thomasson. Ce personnage aurait commis d'assez nombreuses escroqueries. Il a été écroué à la prison de Villefranche.

Nous avons, dans notre dernier numéro, raconté les exploits de ce chevalier d'industrie, à Toulouse, sous le nom du comte de Boisgelin.

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Saint-Omer, directeur des Tournées Artistiques, nous prie d'annoncer qu'il donnera, le samedi 9 octobre, sur le théâtre de Cahors, une représentation du grand succès des Variétés: **Le sacre 117**, comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et A. Millaud. Il suffit de rappeler que cette comédie a obtenu un immense et légitime succès au théâtre des Variétés, pour voir le public cahorçien affluer au théâtre ce soir-là.

Nous pouvons annoncer à nos lecteurs que c'est le mercredi 13 octobre que la troupe de M. P. Achard viendra représenter **Martyre**, l'œuvre nouvelle de M. D'Ennery.

L'interprétation sera hors ligne, les artistes ayant été choisis et stylés par M. D'Ennery lui-même qui a consacré dix journées entières à leur indiquer ses moindres intentions.

M. F. Achard, du Gymnase, le créateur de **M. Alphonse, Bébé**, etc., etc., joue le rôle de Sir Elie Drack; c'est Mlle Jeanne Pazza, du Vaudeville, que nous avons applaudie ces dernières années dans le **Maire de Forges, Denise** et **Georgette**, qui personnifie **Martyre** sous les traits de la comtesse de Moray. Paulette de Moray sera représentée par Mlle Henriette Becker, la ravissante **Aurore de Georgette**; M. Laclandière, si connu par ses créations à l'Ambigu, joue le comte Roger de Moray; MM. Rameau, Reiger, M^{me} Cécile Ricquier et Guetty, en un mot, tous les artistes qui accompagnent toujours M. Frédéric Achard dans ses tournées.

Musique du 7^{me} de ligne
(de 4 à 5 heures, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886.

Allégo militaire	X...
La Poupée de Nuremberg (ouverture)	Adam.
La Vague (valse)	O. Métra.
Attila (solo de baryton)	Verdi.
La Dame de Cœur (polka)	Fahrbach.

Revue Agricole

FOIRE DE SAINT-CÉRÉ. — La foire de mercredi dernier, sans être aussi grande que la foire du 22, a été très bonne malgré le mauvais temps de ces jours derniers. Plus de deux cents paires de bœufs ou veaux ont été parqués sur notre champ de foire. Il y a eu beaucoup de ventes. Il s'y est fait aussi beaucoup de transactions.

MARCHÉ DE VALENCE-D'AGEN DU 3 OCTOBRE. — Blé, l'hectolitre, fr. 16,50 à 16,75; seigle, 12,00; orge, 10,00; avoine, 7,75 à 8,00; maïs, 10,50 à 11,00; haricots, 18,00; fèves, 13,00 à 13,25.

MARCHÉ-FOIRE DE RODEZ DU 2 OCTOBRE. — Froment, l'hectolitre, 16,40; seigle, 14,00; avoine, 9,00; pommes de terre, les 100 kil. 4,50; Châtagnes, 20,00; foin, 6,50; paille, 5,00. Bœufs, les 100 kil. sur pied, 57,50; vaches, 47,50; Moutons et brebis, 60,00; porcs gras, 90,00; veaux, 55,00.

MARCHÉ DE GRISOLLES (Tarn-et-Garonne). — Blé, l'hectolitre, 17,25 à 17,50; avoine, 7,75 à 8,25; orge, 8,25 à 8,50; seigle, 12,00; fèves, 12,25 à 12,50; pommes de terre, 2,10 à 3,00; poules, la paire, 4,75 à 5,25; poulets, 2,25 à 3,30 œufs, la douzaine, 0,85 à 0,90.

FOIRE DE LA FRANÇAISE (Tarn-et-Garonne). — Mercredi, 27 octobre, une grande foire de mulets et de chevaux sera tenue à Lafrançaise.

MARCHÉ DE LA VILLETTE, 4 octobre. — Bœufs, amenés 2,456, vendus 2,114, prix extrêmes 1,02 à 1,50. — Vaches, amenées 983, vendues 856, prix extrêmes, 0,92 à 1,46. — Taureaux, amenés 172, vendus 160, prix extrêmes, 0,80 à 1,20. — Veaux, amenés 1,122, vendus 1,042, prix extrêmes, 1,20 à 1,90. — Moutons, amenés 22,797, vendus 19,500 prix extrêmes, 1,16 à 1,76. — Porcs gras, amenés 2,886, vendus 2,557, prix extrêmes, 1,16 à 1,38. — Peaux de moutons demi-laine, 2,25 à 3,50.

Vente lente sur le gros bétail, meilleure sur les veaux, difficile sur les moutons, mauvaise sur les porcs.

MARCHÉ DE BORDEAUX, 4 octobre. — Bœufs, amenés 302, vendus 238, prix extrêmes, les 50 kil. 54,00 à 74,00. — Vaches, amenées 94, vendues 83 prix extrêmes, 45,00 à 65,00. — Veaux, amenés 282, vendus 273, prix extrêmes, 50,00 à 70,00. — Moutons, amenés 3,136, vendus 2,199, prix extrêmes, 60,00 à 80,00.

MARCHÉ AUX NOIX. — Le département du Lot récolte beaucoup de noix; il n'est donc pas indifférent de savoir qu'à Périgueux les noix se sont vendues de 9 à 10 fr. le sac.

Météorologie. — Des ondées sont signalées sur tout l'ouest jusqu'à Paris et Clermont. Le régime pluvieux va s'étendre de plus en plus.

CALENDRIER DU LOT. — Octobre.

JOURS	SAINTS	FOIRES.
10 Diman.	S. François Bor.	
11 Lundi.	S. Zénaïs.	Castelfranc, Marcilhac, Cahors, Latronquière, Albas, Martel, Labastide-Murat, L'Hôpital-St-Jean.
12 Mardi.	S. Spérie.	Castelnau, Leyme.
13 Mercr.	S. Edouard.	Prendeignes.
14 Jeudi.	S. Calixte.	Nozac.
15 Vend.	S. Thérèse.	Figeac.
16 Samedi.	S. Ambroise.	Prayssac.

Lunaisons du mois d'Octobre.
 ☉ P. Q. le 4, à 10 h. 45 du soir.
 ☽ P. L. le 13, à 3 h. 33 du matin.
 ☽ D. Q. le 20, à 2 h. 50 du soir.
 ☉ N. L. le 27, à 7 h. 28 du matin.
 Les jours décroissent de 4 h. 45 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 3 au 9 octobre 1886.

Naissances.
Servan, Jeanne, rue Labarre.
Blat, Pierre, rue Clément Marot, 9.
Herblin, Clémence, rue des Capucins, 2.

Mariages.
Arnaudet, Antoine, et Delfour, Marie.
Alayzac, Jean, et Hébrard, Marie.

Décès.
Servan, Jeanne, 1 jour, rue Paramelle, 5.
De Boysson, Thérèse, 5 jours, rue des Cadourques.
Cabrit, Marie, 50 ans, (hospice).
Douce, Henri, 27 ans, à St-Henri.
Lestandie, Marie, 78 ans, rue Brives, 25.
Capmas, Adeline, 16 ans, grande Chartreuse.

DERNIÈRE LOCALE

INSTRUCTION PRIMAIRE
Mouvement dans le personnel
INSTITUTRICES

Noms	Poste précédent	Poste désigné
Balaret	Saillac (Jambousse)	Mauroux
Redoules	Mechmont	Crégois
Calmon	Ganic (Castelnau)	Brengues
Delbos	Brengues	Ganic
Soulié	St-Simon	St-Perdoux
Enjalbert	St-Perdoux	St-Simon
Laborie	Gluges (Martel)	Adj ^{te} Souillac
Bascele	Adjointe Souillac	Gluges (Martel)
Estival	Suppl ^{te} Latouille	Tit ^{re} Latouille
Louradour.	Débuté	Mechmont
Diégo	Beamat	Auzac (St-Proj.)
Bouyssou	Borie (Ramponx)	Beamat
Montagnac	Escayrac (Lascabanes)	Borie (Ramp.)
Arènes	Auzac (St-Projet)	St-Géniez (Mq.)
Delmas	St-Géniez (Monteq)	St-Henri (C.)
Sonleillou	Crégois	Saillac
Fourès	Saillac	Saillac (Jamb.)

INSTITUTEURS

Bennet	Beamat	Thédirac
Bouyssou	Rampoux	Beamat
Vertut	Maxou	Rampoux
Coudere	Aumale (Algérie)	Maxou
Laval	Lebreil	Escayrac Lasc.
Garrigues	Les Arques	Le Breil
Bouzerand	St-Henri (Cahors)	Les Arques
Martory	Espère	Clayrou (Capd.)
Ribeyrols	Clayrou (Capden.)	St-Médard Cat.
Pourtal	adj. à Livernon	adj. à Vaire.
Lagarigue	adj. à Vaire.	adj. à Livernon
Coudere	Tour-de-F. (St-C.)	Arcambal
Girma	Arcambal	Espère
Faurel	St-Médard (Catus)	Tour-de-Faure
Bonnet	adj. à Frayssinet.	Brengues
Soulié	Linac	St-Perdoux
Cassagne	St-Perdoux	Lab.-du-H ^{te} -M ^{te}
Delpon	Labastide-du-H ^{te} M	Linac
Leygues	adj. à Bagnac	adj. à Fons
Laborie	adj. à Fons	adj. à Souillac
Laborie	adj. à Souillac	adj. à Bagnac
Delbos	Brengues	Ganic (Cast.)

Notre compatriote, M. Gardarein sous-intendant militaire de troisième classe, à Tulle, a été désigné pour Périgueux.

CONSTANTINOPLE. — Sur l'invitation spéciale du sultan, notre compatriote le contre-amiral de Marquessac prolonge son séjour à Constantinople pour assister au selamk, à l'issu duquel il sera reçu en audience de congé par Abdul-Hamid.

COUR D'APPEL. — L'affaire de M. Graux, ancien préfet du Lot, contre le **Clairon du Lot** et le **Ralliement de Montauban**, viendra devant la cour d'appel d'Agen le 26 octobre 1886.

BOURSE. — Cours au 9 octobre.

3 0/0	82 95
3 0/0 amortissable (ancien)	83 10
3 0/0 id. 1884	85 45
4 1/2 0/0 ancien	110 70
4 1/2 0/0 1883	110 70

Dernier cours du 8 octobre.

Actions Orléans	1,342 50
Actions Lyon	1,362 50
Obligations Orléans 3 0/0	392 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	326 00
Obligations Lombardes (jouissance	324 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) 338 00

SUCRAGE DES VENDANGES
AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions Indirectes, nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de sucres destinés au Sucrage des Vendanges.

En conséquence, nous livrerons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux, de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions Indirectes.

J. CANGARDEL et FILS.

SUCRAGE DES VENDANGES
AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épiciier, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

Le père et le fils

Saint-Varent (Deux-Sèvres). Je souffrais d'un mal de tête violent; après avoir fait usage des Pilules Suisses à 1 fr. 50 pendant quatre ou cinq jours, j'ai été guéri. Mon père souffre beaucoup de l'estomac, les Pilules Suisses lui font beaucoup de bien. Charles Martin. Signature légalisée.

PÉRONOSPORA OU MILDEW
L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

ENTREPOT GÉNÉRAL DE
SUCRES cristallisés et autres. — Raisins secs.
LABATUT, 61, rue de la Rousselle, Bordeaux.

HUITRES

DE SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs ou 50 huitres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, Ecrire au Capitaine S. AMANIEU, Arcachon.

Maison des 100,000 Paletots

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vouria, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ETOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolôte 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux: Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebrat. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze
A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres... 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres... 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(1, rue St-Jean, à MELUN S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Laytau.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MACHINES à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



Une invention de portée éminente

protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger

est la Machine à coudre rotative à deux bobines

de **Junker & Ruh**

consuant par en haut et par en bas directement de la bobine.



Porte-bobine en miniature contenant une bobine de fil.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double ligne d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et leste et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez : Charles Desprats, Anc^{ne} Maison Cangardel 4^{me} fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

On demande des représentants cantonaux.

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Deneubourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Gamille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; G. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Maron, chargé de cours à la Sorbonne; E. Muntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

L. A. H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° estimés à 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Chaque volume broché
1 franc	25 francs
Payables à raison	de 10 francs par mois